

POUVOIR ADJUDICATEUR : TERRITOIRES & DEVELOPPEMENT

OPERATION : ZAC La Courrouze

MARCHE DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

MARCHE PASSE PAR LOTS SEPARES

Objet de l'opération de travaux : Travaux d'aménagement du Parc du Secteur Dominos sur la ZAC La Courrouze à RENNES (35).

Cette opération de travaux est divisée en 5 lots définis ci-dessous.

- Lot 1 : Terrassements, démolitions, revêtements de sols et réseaux rigides EU-EP
- Lot 2 : Merlon anti-bruit – Terre armée
- Lot 3 : Réseaux souples
- Lot 4 : Espaces verts
- Lot 5 : Ouvrages - Maçonnerie

Pouvoir adjudicateur : TERRITOIRES & DEVELOPPEMENT

Adresse : 1, rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50726 – 35207 RENNES Cedex 2

Date et heure limites de réception des offres : Le 23/05/2024 à 12 h 00

SOMMAIRE

I. OBJET ET DUREE DU MARCHÉ.....	3
I.1 - Nature et étendue des travaux.....	3
I.2 - Décomposition en tranches	3
I.3 - Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution	3
I.4 - Marché réservé.....	3
II. ORGANISATION DE LA CONSULTATION	3
II.1 - Procédure de passation mise en œuvre	3
II.2 - Intervenants.....	4
II.3 - Contenu du dossier de consultation.....	4
II.4 - Variantes	5
II.5 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
II.6 - Délai de validité des offres.....	6
II.7 - Mode de dévolution	6
II.8 - Visite des lieux d'exécution du marché.....	6
II.9 - Réalisation de prestations similaires	6
II.10 - Modifications de détail au dossier de consultation.....	6
III. RETRAIT DU DOSSIER	7
IV. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
IV.1 - Eléments nécessaires à la sélection des candidatures	7
IV.2 - Eléments nécessaires au choix de l'offre.....	9
V. JUGEMENT DES DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE.....	11
V.1 - Critères de jugement des offres.....	11
V.2 - Vérification de la situation de l'attributaire.....	12
VI. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	12
VI.1 - Conditions de la dématérialisation	13
VI.2 - Modalités d'envoi des propositions dématérialisées.....	13
VI.3 - Modalités de signature des candidatures et des offres.....	15
VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	15

I. OBJET ET DUREE DU MARCHE

I.1 - Nature et étendue des travaux

L'opération de travaux a pour objet les travaux d'aménagement du Parc sur le Secteur Dominos de la ZAC La Courrouze à RENNES (35).

Cette opération de travaux est divisée en 5 lots. Les marchés qui seront conclus à la suite de la procédure engagée auront pour objet l'exécution de :

Lot n°1 : Terrassements, démolitions, revêtements de sols et réseaux rigides EU-EP

Lot n° 2 : Merlon anti-bruit – Terre armée

Lot n°3 : Réseaux souples

Lot n°4 : Espaces verts

Lot n° 5 : Ouvrages – Maçonneries

I.2 - Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

I.3 - Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement et au CCAP.

À titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront au mois de : Juin 2024.

Reconduction :

Le marché ne sera pas reconduit

I.4 - Marché réservé

Le marché n'est pas réservé

II. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

II.1 - Procédure de passation mise en œuvre

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique et selon les modalités particulières suivantes :

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats retenus. Il se réserve toutefois la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations, le pouvoir adjudicateur pouvant en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Dans l'affirmative, le pouvoir adjudicateur négociera avec tous les candidats. Dans le cas où le pouvoir adjudicateur aura admis à la négociation les offres irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureront irrégulières ou inacceptables.

Le pouvoir adjudicateur pourra cependant autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La négociation, si elle est mise en œuvre, se déroulera en une seule phase.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

En cas d'absence de remise d'une offre par le candidat dans le cadre de la négociation, l'acheteur tiendra compte de la dernière offre conforme remise par ce candidat pour procéder à son analyse.

II.2 - Intervenants

- a) La maîtrise d'œuvre est assurée par le Groupement STUDIO PAOLA VIGANO/Charles DARD et le BET ORA..

Titulaire d'une mission complète.

Les études d'exécution des ouvrages seront exécutées par l'entrepreneur ; elles seront transmises au maître d'œuvre pour validation avant tout début d'exécution.

L'entrepreneur sera donc chargé des études d'exécution pour l'ensemble des autres lots. Elles seront transmises au maître d'œuvre pour validation avant tout début d'exécution

- b) La mission d'écologue est confiée à DERVENN.
- c) La mission de coordonnateur, en matière de sécurité et de santé des travailleurs est confiée à IPAC CONSEIL pour les phases étude et travaux.
- d) La mission d'ordonnancement, de coordination, et de pilotage est confiée au BET ORA.

II.3 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent RDC
- Le C.C.A.P. commun à tous les lots
- Le cadre d'Acte d'Engagement commun à tous les lots
- Le C.C.T.P.
- Les plans suivants annexés au C.C.T.P. :
 - Tous les lots :
 - o Plan de l'existant
 - o Plan de la desserte déchets
 - o Plan des périmètres d'intervention et des propriétés foncières
 - o Plan de remise des ouvrages

- Lot 1 :
 - o Plan de nivellement (côtes existantes et côtes projet)
 - o Plan de revêtements de sols
 - o Plan de signalisation
 - o Plan réseaux rigides
 - o Plan de localisation des mobiliers
- Lot 2 :
 - o Plan merlon anti-bruit
 - o Coupes merlon anti-bruit
- Lot 3 :
 - o Plan des réseaux souples
 - o Schéma de sécurité incendie
- Lot 4 :
 - o Plan de valorisation de la végétation existante
 - o Plan d'entretien différencié
 - o Plan de terre végétale et terre pierre
 - o Bilan arbres (abattus et plantés)
 - o Coupes paysagères
- Lot 5 : Plan de localisation des mobiliers
- Carnets des coupes et des détails :
 - Lot 1: Album des détails et des revêtements des sols et mobiliers urbains y compris casemates
 - Lot 5 : Album des détails des ouvrages
- Cadre de réponse pour la clause d'insertion
- Fiche informative sur les clauses d'insertion
- Préconisations environnementales avant travaux sur le Secteur Dominos Nord (DERVENN)
- Déclaration de travaux
- Le B.P.U.
- Le D.Q.E.
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)

II.4 - Variantes

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

II.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle

II.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en oeuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

II.7 - Mode de dévolution

L'opération de travaux est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Chaque marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement, il ne sera exigé aucune forme particulière au groupement attributaire.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements pour les lots 1, 2 et 5.

II.8 - Visite des lieux d'exécution du marché

Il est conseillé aux candidats d'effectuer une visite des lieux.

Les candidats désirant se rendre sur les lieux d'exécution devront s'adresser à : marc.dartigalongue@territoires-rennes.fr

II.9 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, des marchés de travaux ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence. Dans la mesure où la mise en concurrence du premier marché doit avoir pris en compte le montant total envisagé, le montant des marchés de prestations similaires ne pourra en aucun cas faire excéder un éventuel seuil de procédure, cela entraînerait de fait irrégularité du marché.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

II.10 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

III. RETRAIT DU DOSSIER

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur <https://territoires.achatpublic.com>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft...)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft...)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le profil d'acheteur.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique au 0892 23 21 20 ou par mail : support-entreprises@achatpublic.com

IV. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

IV.1 - Éléments nécessaires à la sélection des candidatures

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :

1/ Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les

autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement valant CCAP du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

2/ Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 complété sur ce point ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de l'attribution par le seul attributaire (candidat seul ou ensemble des cotraitants en cas de groupement).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai le pouvoir adjudicateur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

3/ Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :

- Capacité économique et financière :
 - Déclaration concernant le Chiffre d'Affaires global et, le cas échéant, le Chiffre d'Affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
 - L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Capacités techniques et professionnelles :
 - Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution par les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux **2/** et **3/** ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant attestant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché, selon les modalités fixées à l'article 6.3.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Dans le cadre d'un marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent. En revanche, une offre devra être remise pour chacun de ces lots.

Un document unique de marché européen (DUME), pré-rempli par le pouvoir adjudicateur et rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- De la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique
- Des renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Le DUME peut être accessible :

- Par le profil d'acheteur
- Par l'utilitaire disponible à l'adresse URL suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Par l'outil mis en place par la Commission européenne

IV.2 - Eléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire, de façon distincte pour chacun des lots, les documents suivants réunis au sein **d'un dossier "Offre"** :

1. Un projet de marché comprenant :

- Un cadre d'acte d'engagement (AE) dûment complété pour valoir offre de prix
- Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l'exécution des prestations
- En cas de prix unitaires :
 - Le bordereau des prix unitaires selon le cadre joint en annexe au cadre d'AE valant CCAP
 - Le détail estimatif selon le cadre joint en annexe au cadre d'AE valant CCAP
- Le cadre de réponse pour la clause d'insertion pour les lots 1 et 4.

Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, il est précisé le point suivant :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

2. Mémoire technique des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux

Ce document ne pourra pas dépasser 30 pages (hors page de garde, sommaire et annexes) sous format A4 (nota : un format A3 sera toléré exclusivement pour les documents de type monogramme, dessin et organigramme) ; étant entendu que toute information relative à la méthodologie ne peut figurer en annexe.

Ce document comprendra :

Pour les lots 1, 3 et 5 :

- Préparation et gestion du chantier. La description de la préparation et du déroulement du chantier en intégrant les problématiques d'installation de chantier, la gestion des circulations d'accès au chantier, la circulation des engins de chantier en milieu boisé, le barriérage en site occupé, la gestion des stocks et des déchets dans un objectif de sécurisation du chantier pour les intervenants et les tiers.
- La qualité de mise en œuvre des travaux. L'entreprise devra notamment détailler les dispositifs de contrôle de l'aspect qualitatif des ouvrages. Selon les lots, l'entreprise mentionnera les points d'attention sur lesquels elle accentuera la mise en œuvre (qualité de pose, joints, bétons, compactage du mélange terre-pierre, ...). Il sera également précisé la méthodologie quant à l'élaboration des plans d'exécution et de récolements en cours de chantier et des Dossiers des

Ouvrages Exécutés afin de garantir au maître d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage, l'importance et la nature des travaux effectivement réalisés.

- Le planning, la gestion du phasage et des moyens humains. L'entreprise fournira un planning prévisionnel d'exécution par tâche accompagné d'une note d'explication sur les points de vigilance pour ce chantier et une présentation des rendements estimés (humains et matériels) pour les principales tâches à effectuer.
- La méthodologie concernant le respect de la faune et de la flore du site. La méthodologie proposée devra montrer comment elle prend en compte les contraintes liées aux préconisations du BE DERVENN quant au respect de la faune et de la flore du site. Une attention particulière sera portée sur l'aménagement des abords de la mare qui abrite des espèces protégées. L'intervention se faisant en milieu boisé, une attention sera également portée au respect de la végétation du site.

Pour le lot 2 :

- Préparation et gestion du chantier. La description de la préparation et du déroulement du chantier en intégrant les problématiques d'installation de chantier, la gestion des circulations d'accès au chantier, la circulation des engins de chantier en milieu boisé, le barriérage en site occupé, la gestion des stocks et des déchets dans un objectif de sécurisation du chantier pour les intervenants et les tiers.
- La qualité de mise en œuvre des travaux. L'entreprise devra notamment détailler les dispositifs de contrôle de l'aspect qualitatif des ouvrages. Selon les lots, l'entreprise mentionnera les points d'attention sur lesquels elle accentuera la mise en œuvre (qualité de pose, joints, bétons, compactage du mélange de terre armée, ...). Il sera également précisé la méthodologie quant à l'élaboration des plans d'exécution et de récolements en cours de chantier et des Dossiers des Ouvrages Exécutés afin de garantir au maître d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage, l'importance et la nature des travaux effectivement réalisés.
- Le planning, la gestion du phasage et des moyens humains. L'entreprise fournira un planning prévisionnel d'exécution par tâche accompagné d'une note d'explication sur les points de vigilance pour ce chantier et une présentation des rendements estimés (humains et matériels) pour les principales tâches à effectuer.
- La méthodologie concernant le respect de la faune et de la flore du site. La méthodologie proposée devra montrer comment elle prend en compte les contraintes liées aux préconisations du BE DERVENN quant au respect de la faune et de la flore du site. Une attention particulière sera portée sur l'aménagement des abords de la mare qui abrite des espèces protégées. L'intervention se faisant en milieu boisé, une attention sera également portée au respect de la végétation du site et notamment des arbres remarquables qui sont mitoyens aux futurs ouvrages.

Pour le lot 4 :

- Préparation et gestion du chantier. Une note méthodologique décrivant la compréhension du dossier, la connaissance du site, de l'organisation du chantier, de la description des phases de préparation et d'exécution des travaux et en particulier du réemploi de la matière organique in situ et du soin à l'égard de la préservation du patrimoine vivant en place.
- La qualité de mise en œuvre des travaux. Une note sur la qualité, les garanties apportées, les caractéristiques, la nature et la provenance des matériaux envisagés par l'entreprise (origine des végétaux, du mélange terre-pierre, ...) et les références des fournisseurs correspondants (pépinières, fournisseurs des matériels de tuteurage et protections des plantations, ...).
- Le planning, la gestion du phasage et des moyens humains. Un descriptif des moyens humains et matériels affectés au chantier avec présentation des rendements estimés (humains et matériels) pour les principales tâches à effectuer et la précision sur le personnel d'élagage (interne ou externe).
- Gestion de l'entretien. Une note sur le volet entretien des travaux paysagers et plantations, réactivité dans l'intervention et l'organisation des équipes pour s'adapter au planning général (le marché étant plus un marché de travaux forestiers qu'un marché d'aménagement paysager classique).

- La méthodologie concernant le respect de la faune et de la flore du site. La méthodologie proposée devra montrer comment elle prend en compte les contraintes liées aux préconisations du BE DERVENN quant au respect de la faune et de la flore du site. Une attention particulière sera portée sur l'aménagement des abords de la mare qui abrite des espèces protégées. L'intervention se faisant en milieu boisé, une attention sera également portée au respect de la végétation du site.

Le cadre d'acte d'engagement n'a pas à être signé par les candidats. Il sera signé par le seul candidat attributaire avant sa notification à celui-ci. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.

V. JUGEMENT DES DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

V.1 - Critères de jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection ci-dessous et selon la pondération suivante :

CRITERES	PONDERATIONS				
	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5
Prix des prestations	70 %	70 %	70 %	60 %	70 %
Valeur technique	30 %	30 %	30 %	40 %	30 %
1. Qualité de la description de la préparation et la gestion du chantier	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
2. Qualité des dispositions prises pour garantir la qualité de mise en œuvre des travaux et de gestion du patrimoine existant	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
3. Pertinence du planning prévisionnel d'exécution, des points de vigilance et des rendements proposés	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
1. Pertinence de la méthodologie concernant le respect des préconisations pour le respect de la faune et de la flore	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
2. Qualité des dispositions prises pour garantir la qualité de l'entretien des espaces verts réalisés (sur 2ans)				10 %	

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

V.2 - Vérification de la situation de l'attributaire

L'attributaire sera tenu de déposer ses attestations sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://fournisseurs.e-attestations.com>

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 7 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur :

- Les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, à savoir notamment :
 - Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
 - Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
 - Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
 - Le numéro unique d'identification INSEE du candidat permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1^o de l'article R. 2143-13
 - Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

VI. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur : <https://territoires.achatpublic.com>

Si le candidat adresse plusieurs candidatures et/ou offres différentes, seule la dernière candidature et/ou offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Attention, en conséquence, tout nouveau dépôt d'une candidature et/ou d'une offre doit comporter l'ensemble des documents requis au titre du présent règlement. A défaut, la candidature sera jugée irrecevable et/ou l'offre irrégulière.

VI.1 - Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf
- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, .png

Le soumissionnaire est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- Traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

VI.2 - Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation <https://territoires.achatpublic.com> et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique au 0892 23 21 20 ou par mail : support-entreprises@achatpublic.com

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. La taille maximum acceptée pour le dépôt des plis est de 70 Mo.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante :

Dossier candidature :

01-DC1

02-Attestations (si la DC1 n'est pas fournie)

03-Compétences (regroupant l'ensemble des documents demandés relatifs aux capacités économiques et financières, techniques et professionnelles)

04-Assurance

Dossier offre :

- 01-Acte d'Engagement
- 02-BPU
- 03-DQE
- 04-Mémoire technique

En cas de marché alloti, les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le pouvoir adjudicateur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde envoyée dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- Une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde pourra être sur support physique électronique. il est exigé le format suivant : Clef USB.

Si à l'article 6.3 ci-dessous, le pouvoir adjudicateur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Madame La Secrétaire Générale de TERRITOIRES & DEVELOPPEMENT
Adresse : 1, rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50726 – 35207 RENNES Cedex 2
Offre pour les travaux d'aménagement du Parc du Secteur Dominos sur la ZAC La Courrouze
Lot n°:
Candidat :

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

VI.3 - Modalités de signature des candidatures et des offres

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises signées.

Le marché transmis par voie électronique sera signé par le seul candidat attributaire.

Dans ce cas l'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, avant le 13 mai 2024, une demande via le profil d'acheteur.

Une réponse sera alors adressée au plus tard le 17 mai 2024 à tous les candidats ayant reçu le dossier.